



demande de conseil en cas de probleme avec proprietaire

Par **Cami**, le **03/03/2009** à **20:54**

Bonjour, je suis en colocation dans un studio a Paris. Lors de l' etat des lieux,l' électricité a la cuisine fonctionnait tres bien,cependant quelques jours apres celle ci arrete de fonctionner. On previent le proprietaire qui fait appel a un electricien. L' electricien nous dis que c' est pas la premiere fois que ce probleme c' etait posé dans ce meme studio, qu' il s' agit de problemes d' electricite du studio. Ceci dit il repara temporairement le probleme d' electricite et insista sur le fait que ca pourrait sauter a nouveau. Une semaine apres on etait a nouveau sans electicite a la cuisine. On a prevenu le proprietaire qui a refuse d' appeller l' electricien a nouveau. Aujourd' hui apres 4 mois de loyer, le proprietaire nous dis que ce probleme est de notre faute et que si au constat des lieux final, l' electricite n' est pas réparé qu' il utilisera l' argent de la caution pour la réparation.que dois-je faire? étant donné qu'il s agit d'un probleme du studio et pas de quelque chose causé par ma colocatrice ou moi même.

merci beaucoup.